





Programme d'appui à la recherche clinique Concours CAREC Édition 2024-2025

PRÉAMBULE

Le Comité aviseur pour la recherche clinique (CAREC) vise à favoriser la création de liens privilégiés entre les acteurs de la recherche et des services cliniques de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal et du programme SAPA au CIUSSS CSMTL ainsi que de favoriser le partage d'expertise entre cliniciens et chercheurs.

PROGRAMME D'APPUI À LA RECHERCHE CLINIQUE

Le CAREC est heureux de vous présenter son Programme d'appui à la recherche clinique grâce à un soutien financier à parts égales de la Fondation de l'Institut de gériatrie de Montréal ainsi que du CRIUGM. Ce programme s'adresse à tous les cliniciens, chercheurs, et chercheurs en émergence éligibles (voir pages suivantes) qui souhaitent réaliser un projet de recherche de nature clinique.

Subvention allouée pour le projet

Pour son édition 2024-2025, le montant maximum admissible au financement est de 30 000 \$ par projet. Le nombre de projets dépendra des sommes demandées pour chaque projet et du budget disponible.

Comme par le passé, la démonstration d'une collaboration étroite entre cliniciens et chercheurs doit être faite, en accord avec les missions du CAREC (<u>Lien Comité CAREC</u>). Toute thématique en lien avec les missions du CRIUGM (<u>Lien Missions CRIUGM</u>), de l'IUGM, de la direction SAPA ou encore des priorités des organismes subventionnaires seront éligibles.

La subvention sera accordée **pour une durée maximale de <u>deux</u> ans** à compter de la date d'octroi de la subvention.

Le projet doit être soumis pour l'approbation éthique dans un délai de 3 mois suivant l'octroi et doit débuter dans les 12 mois suivant l'octroi.

La somme allouée devra être dépensée en totalité au terme des deux années de financement. Toutes sommes non utilisées à l'échéance du financement seront automatiquement retournées dans un fond CAREC, à moins d'une entente préalable, écrite (demandée au plus tard 2 mois avant l'échéance de la subvention), avec la direction du CAREC et la direction administrative du CRIUGM.







Programme d'appui à la recherche clinique Concours CAREC Édition 2024-2025

RAPPORTS SCIENTIFIQUES ET FINANCIERS

Une présentation de l'état d'avancement du projet sera exigée à mi-parcours de l'échéancier sous forme de rapport d'avancement.

Un rapport final complet sera requis **au plus tard 6 mois** après la date de fin de la subvention. Ce rapport scientifique et financier devra également décrire les retombées scientifiques (résumés, publications, demandes de fonds) et retombées cliniques du projet subventionné.

PRÉSENTATIONS DE L'AVANCEMENT ET/OU DES RÉSULTATS FINAUX DU PROJET FINANCÉ

L'équipe qui reçoit une subvention CAREC pour son projet s'engage à présenter la réalisation du projet aux différents partenaires provenant des milieux cliniques et de la recherche. Il peut s'agir de présentation à différentes rencontres de départements, lors d'activités spécifiques organisées par le CAREC, ou autres. Il est également demandé d'informer la direction du CAREC de ces présentations.

L'admissibilité aux futurs concours CAREC est conditionnelle à la présentation de l'ensemble des réalisations, concluantes ou non, dans le cadre du projet dans un délai raisonnable.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

L'attribution de la subvention se fera comme suit :

- ▶ 25% de la subvention sera attribué à l'octroi de la subvention
- > 75% du montant de la subvention sera disponible dès l'approbation finale du comité d'éthique à la recherche Vieillissement et Neuroimagerie ou dès la date d'octroi si le projet est déjà approuvé.

Les récipiendaires des subventions CAREC s'engagent à :

- > Soumettre leur projet au comité d'éthique dans un délai maximum de 3 mois suivants l'annonce des récipiendaires des subventions.
- ➤ Débuter le projet dans **un délai maximum de 12 mois** suivant l'octroi de la subvention et en fournir la preuve à la direction du CAREC.
- ➤ Présenter l'ensemble des réalisations concluantes ou non du projet subventionné à des activités spécifiques convenues et à la journée scientifique CRIUGM-CAREC.
- Participer en tant que jury à l'évaluation des projets pour les programmes d'appui à la recherche clinique du CAREC subséquents.







Programme d'appui à la recherche clinique Concours CAREC Édition 2024-2025

ÉLIGIBILITÉ

- Le projet doit porter sur une problématique en lien avec les missions du CRIUGM (<u>Lien Missions CRIUGM</u>), de l'IUGM ou de la direction du Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) du CCSMTL ou des priorités des différents organismes subventionnaires.
- La personne porteuse du projet doit être un chercheur régulier, chercheur en émergence, chercheur clinicien ou clinicien chercheur associé du CRIUGM.
- Le projet doit impliquer une collaboration entre les deux milieux :
 - Si le chercheur principal est un chercheur régulier, un chercheur en émergence ou un chercheur clinicien, le projet doit impliquer une collaboration avec un clinicien de l'IUGM œuvrant à la direction SAPA du CCSMTL ou dans une autre direction clinique du CCSMTL, mais assignée à des fonctions en lien avec la gériatrie ou le vieillissement à l'IUGM.
 - Si le chercheur principal est un clinicien chercheur associé de l'IUGM, le projet doit impliquer une collaboration avec un chercheur régulier, un chercheur en émergence ou un chercheur clinicien du CRIUGM.
- Les chercheur et clinicien responsables du projet (chercheur et clinicien principaux) précédemment financés par le CAREC doivent avoir soumis leur rapport final (scientifique et financier) préalablement avant la date limite de soumission de ce concours afin de pouvoir y participer de nouveau.

ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES À CONSIDÉRER

Sans être des critères d'éligibilité, nous encourageons les personnes porteuses du projet à considérer les facteurs suivants pour la constitution de l'équipe et les retombées attendues:

- Projets susceptibles d'augmenter à moyen terme de façon significative les interactions entre les cliniciens et chercheurs;
- Projets qui incluent de nouvelles collaborations entre cliniciens de l'IUGM (SAPA) et chercheurs du CRIUGM;
- Projets clairement développés dans une perspective de co-construction entre chercheurs et cliniciens;
- Projets qui impliquent les différents acteurs cliniques en gériatrie et vieillissement du CIUSSS CSMTL (patients, intervenants, gestionnaires ou proche-aidants);
- Projets qui incluent un clinicien et un chercheur en émergence (ou équivalent chercheur-boursier / clinicien junior 1 du FRQS);
- Projets avec potentiel de retombées sur la pratique clinique.

Veuillez prendre note que les projets précédemment financés par le CAREC sont éligibles à un nouveau financement, dans la mesure où il est démontré que la mise en œuvre du projet initial a été pleinement réalisée et que la poursuite du projet est essentielle à la production de nouvelles données nécessaires à l'élaboration d'une demande de subvention externe. Ils seront évalués selon les mêmes critères que les nouveaux projets.







Date limite pour la présentation de la demande complète : 9 décembre 2024, 13 h

PROCÉDURE

Le dossier de soumission d'un projet doit être transmis d'ici le **9 décembre 2024, 13 h**. Toute demande reçue ultérieurement sera refusée.

Le dossier est constitué du formulaire d'appel de proposition dûment complété ainsi que des CV des personnes impliquées (voir ci-dessous).

<u>Formulaire</u>: Il est possible de télécharger le formulaire à partir de la page web du CRIUGM, onglet À propos – Les comités – Comité aviseur pour la recherche clinique - Concours CAREC 2024, ou en cliquant sur le lien suivant : Concours CAREC 2024. Veuillez utiliser la police Arial 11 pts pour l'ensemble du document.

Le formulaire comporte les sections suivantes :

- > Titre du projet
- > Thématique du projet
- Cliniciens et des chercheurs impliqués dans le projet, brève description du rôle de chacun
- > Autres membres de l'équipe
- ldentification des services cliniques sollicités et confirmation du soutien
- Échéancier (maximum 2 ans)
- Résumé du projet de recherche (maximum 300 mots)
- Historique des subventions CAREC précédentes
- > Description du projet (MAXIMUM DE 5 PAGES, excluant la bibliographie et le budget):
 - Enjeux cliniques ou théoriques,
 - Objectifs et hypothèses
 - Méthodologie
 - Échéancier du projet
 - Pertinence face aux objectifs et priorités décrits dans l'appel à proposition CAREC
 - Retombées scientifiques ou cliniques
- Bibliographie (maximum 1 page)
- Un budget global et détaillé (sur 1 page) du projet incluant l'usage prévu de la subvention. *
- Un échéancier des principales étapes pour les deux années maximales de financement (1/2 page)

<u>Curriculum vitae</u>: Les demandes devront être accompagnées des curriculums vitae de <u>tous les chercheurs</u> <u>impliqués dans le projet</u> (format CV libre ou CV commun), ainsi que des CV ou résumés biographiques des cliniciens et gestionnaires impliqués dans le projet (un paragraphe suffit pour chacun d'entre eux).

*Dépenses admissibles :

Salaires:

- Bourse ou complément de bourse d'étudiants
- Salaire d'assistant de recherche
- Salaire pour un soutien méthodologique
- Compensation des participants au projet
- Dégrèvement du temps d'un clinicien

Matériel et diffusion des connaissances:

- Fournitures nécessaires à la réalisation du projet
- Accès aux bases de données
- Achat ou utilisation de logiciels spécifiques
- Équipement¹
- Frais de participation à des congrès et de publications
- Frais de création d'outils de mobilisation des connaissances

¹ Un achat d'équipement peut être considéré dans toute demande de financement CAREC dans la mesure où le chercheur en justifie la nécessité pour la réalisation de son projet et que cet appareil n'est pas disponible au CRIUGM. Le montant demandé pour l'achat d'un équipement devrait représenter un pourcentage raisonnable de la demande. De plus, cet appareil une fois utilisé aux fins du projet de recherche deviendra automatiquement la propriété du CRIUGM. Le CAREC priorisera l'achat d'appareil qui servirait à plus d'un projet ou plus d'une équipe de recherche.







Date limite pour la présentation de la demande complète : 9 décembre 2024, 13 h

COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection des candidatures sera formé des représentants suivants :

- Direction adjointe à la recherche clinique du CRIUGM
- Au moins un chercheur du CRIUGM
- Au moins un représentant des programmes cliniques de l'IUGM ou SAPA
- Un représentant de la DEUR pourra être présent aux délibérations à titre d'observateur, mais ne participera pas aux évaluations

La composition du comité sera effectuée de façon à s'assurer de l'absence de conflits d'intérêts dans l'évaluation des demandes, et elle sera révisée annuellement. Un membre peut être renouvelé à plusieurs reprises, dans la mesure où la représentativité et l'absence de conflit d'intérêts sont respectées.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

| Critères : | Points alloués : |
|---|------------------|
| PERTINENCE : Conformité avec les objectifs et priorités du CAREC (Lien Comité CAREC) | 20 % |
| IMPORTANCE DE LA PROBLÉMATIQUE : Démonstration de l'importance et justification de la contribution du projet à cet égard | 20 % |
| QUALITÉ MÉTHODOLOGIQUE : Qualité du devis, pertinence des mesures et des analyses | 20 % |
| RETOMBÉES ATTENDUES : Impact du projet et retombées cliniques | 20 % |
| FAISABILITÉ: Expérience et complémentarité de l'équipe de recherche en lien avec le projet proposé, accès à la population visée pour le recrutement, échéancier, etc. | 20 % |

DÉMARCHE D'ÉVALUATION ET ÉCHÉANCIER

| Début octobre 2024 | Lancement du concours |
|-----------------------------|--|
| 9 décembre 2024 | Date limite de dépôt des propositions de projets |
| 16 décembre 2024 | Remise des propositions de projets aux membres du jury pour évaluation |
| Entre 13 et 20 janvier 2025 | Rencontre du comité de sélection |
| Avant la fin janvier 2025 | Annonce des projets financés |

Si vous avez des questions ou commentaires, vous pouvez communiquer avec nous, à l'adresse suivante : carec@criugm.qc.ca